

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 01 juin 2021

Délibération n°DE2021006

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 16 dont 3 suppléants



L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 25 mai 2021, s'est réuni à la salle visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Evolution de la plateforme Côté Meuse et mise en place d'une solution de marketing digital en faveur des commerçants

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

On assiste depuis quelques années à un changement des habitudes de consommation qui sont une des raisons pour lesquelles le tissu commercial se fragilise en particulier dans les centres villes. En réponse à cette tendance, sous l'impulsion de la SMD Pépinière d'Entreprises, le Pays de Verdun propose Côté Meuse, une démarche d'accompagnement des commerçants dans la transition digitale.

Lancée en 2018, la plateforme numérique Côté Meuse rassemble les enseignes locales pour leur offrir de la visibilité. Elle a pour but de favoriser le commerce de proximité, de redynamiser la vie économique du territoire et donc de faire connaître l'offre existante.

La crise sanitaire a été un accélérateur de changement. Les commerces qui n'avaient pas encore saisi l'opportunité que représente le numérique ont pu dès le premier confinement profiter de cet outil gratuit. Ils ont pu continuer leur activité en favorisant le click & collect et la livraison, même par le commerçant.

La plateforme Côté Meuse doit encore évoluer pour proposer plus de fonctionnalités aux commerçants, que ce soit en termes de paiement, de livraison, d'affichage, de personnalisation sur son espace propre mais aussi sur la market place.

L'accompagnement et la communication sont des points importants à ne surtout pas négliger. L'idée est de développer, de renforcer l'attractivité et la visibilité de nos commerçants ainsi que de leurs produits et services. Avec une solution comme « Mon Commerçant Bien Aimé », nous renforçons le e-marketing pour sensibiliser et atteindre les consommateurs en utilisant les nouvelles technologies de communication.

Des reporters seront déployés sur le territoire pour se rendre dans les commerces. Ils ont pour missions de créer du contenu qualitatif (prise de photo...) et d'accompagner des commerçants à l'utilisation du #cotemeuse. Les community managers seront en charge de la rédaction, la programmation des publications mais aussi de capter, ressource, modérer et repartager des contenus provenant directement des commerçants et des consommateurs.

Toutes ses informations seront partagées sur les réseaux sociaux (facebook et instagram), mais également sur la webapps de la solution retenue. Celle-ci est dotée d'un algorithme permettant d'agréger l'information en indexant constamment et de façon permanente des données et des flux d'informations qui viendront des commerçants, des consommateurs, mais aussi des community managers (réseaux sociaux, canal de vente comme les markets place...).

Sur 1 an, c'est entre 300 et 450 commerces qui seront visités et sensibilisés au numérique par les reporters pour apporter des publications quotidiennes sur le web et permettre de générer du flux chez les commerçants mais également sur la plateforme Côté Meuse.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Développement de la plateforme existante	44 200 €	Région	50 000 €
E-marketing, reporters et community managers, communication	34 950 €	FNADT	7 500 €
		LEADER	3 495 €
		PETR du Pays de Verdun	18 155 €
TOTAL	79 150 €	TOTAL	79 150 €

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- engager la structure PETR du Pays de Verdun à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

ENGAGE la structure PETR du Pays de Verdun à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

